

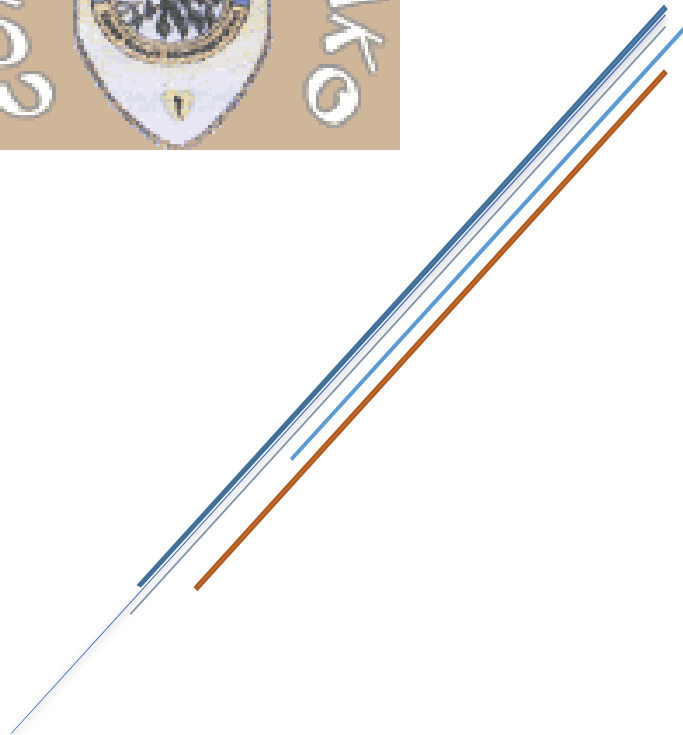


Centre d'Information, de Formation,
et d'Études sur le Budget



BUDGET CITOYEN 2020

COMMUNE DE YAKO



Août 2020

Table des matières

I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	6
1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune .	6
2- Analyse détaillée par section	9
2.1- Section fonctionnement	9
2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement	9
2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement.....	9
2.2- Section investissement	10
2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement	10
2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement	10
3- Analyse du budget communal par source de financement.....	11
4- Analyse spécifique des dépenses de santé et d'éducation de la commune	12
II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)	13
1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé l'éducation et l'AEPA sur le budget 2020 13	
2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020 ;	14
CONCLUSION	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget entre 2019 et 2020	8
Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune	9
Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune.....	11
Tableau 4 : Liste des réalisations prévues dans le secteur de la santé, l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune	13
Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Yako dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement.....	15
Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA	16

Liste des graphiques

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2019 et 2020	8
Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement	11
Graphique 3: Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'EAPA issues du PPM dans le budget de la commune	13

Liste des figures

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune	7
---	---

Budget communal	État prévisionnel des recettes et des dépenses de la Commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la Commune. Les différentes composantes d'un budget sont : (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget de la Commune, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives.
Section de fonctionnement	La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Commune. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la Commune.
Section d'investissement	La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune.
Recettes (recettes fiscales et recettes non fiscales)	Les recettes représentent l'ensemble des ressources financières de la Commune. On en distingue deux (02) types : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la Commune à une tierce personne.
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	<p>Les dépenses constituent les charges de la Commune. On en distingue deux (02) types : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Elles sont destinées à la couverture de toutes les charges liées au fonctionnement de la Commune.</p> <p>Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées d'équipement et de réalisation d'infrastructures telles que la construction de centres de santé, des infrastructures éducatives, des forages, etc.</p>

Ressources propres	Il s'agit des ressources que la Commune peut mobiliser par elle-même en vertu des prérogatives que la loi leur confère.
Transferts de l'État	Il s'agit des ressources que l'État met à la disposition de la Commune dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Ces ressources permettent de couvrir une partie du fonctionnement et de l'investissement de la Commune.
Autres partenaires	Les appuis des autres partenaires correspondent aux des appuis reçus par la Commune dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces appuis sont différents de ceux faits par l'État central.
Plan annuel d'investissement de la commune	Le Plan annuel d'investissement communal (PAIC) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le Conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAIC est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la Commune.
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la Commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures et de manifestation d'intérêt. Le PPM présente un tableau des biens, des services et des travaux de la Commune au cours d'une année donnée

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA : Approvisionnement en eau potable et assainissement

AN : Assemblée nationale

CEG : Collège d'enseignement général

CELPAC: Centre national de lecture et d'animation culturelle

FCFA : Franc de la communauté financière africaine

FPDCT : Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales

LMT : Long et moyen terme

MENAPLN : Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

PACT : Programme d'appui aux collectivités territoriales

PAIC : Plan d'investissement annuel communal

PPM : Plan de passation des marchés

PTF : Partenaire technique et financier

INTRODUCTION

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, le budget public, pour être le reflet des aspirations des populations, doit être accessible et compréhensible par l'ensemble des citoyens. Son élaboration et son exécution doivent respecter les principes de l'État de droit à savoir la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité.

C'est dans ce sens que la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser une gestion participative et inclusive tant au niveau national que local.

Pour ce faire, le citoyen, pour qui le budget est mis en œuvre à travers le financement des services publics, doit disposer à temps d'informations accessibles, suffisantes et compréhensibles sur ce budget afin d'influer les décisions de politiques publiques pour une meilleure prise en compte de ses besoins.

Il est donc capital de travailler à assurer une large diffusion des données, une meilleure compréhension desdites données, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions gouvernementales par les citoyens au niveau local.

Cet objectif peut être atteint à travers l'élaboration des budgets citoyens communaux qui visent spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget de la commune par les citoyens et partant, inciter en eux, l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations, l'exécution des prévisions budgétaires escomptées par la commune ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique locale.

En rappel, une meilleure compréhension du budget par la population favorisera son adhésion à l'effort fiscal et lui permettra d'assurer efficacement son rôle de veille citoyenne. En effet, les citoyens seront à mesure de suivre la mise en œuvre et d'évaluer plus facilement les politiques publiques en formulant des observations sur les forces et les faiblesses du budget de l'État et des collectivités territoriales.

Le présent budget citoyen retrace les comptes (grandes masses) et les inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Yako ; l'une des commune d'intervention du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption », financé par l'Union Européenne.

I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Selon la nomenclature du budget des collectivités, le budget est composé de deux (02) grandes sections :

- la section fonctionnement qui comprend les charges liées au fonctionnement de la collectivités tel que l'achat des fournitures de bureau , les salaires,...
- la section investissement qui correspond au différentes réalisation, construction d'école, de centre de santé, acquisition de véhicule,...

Contrairement à l'État où le principe d'équilibre budgétaire n'a pas un caractère véritablement contraignant, la loi impose aux collectivités territoriales d'adopter des budgets en équilibre de sorte que l'ensemble des dépenses inscrites doit être couvert par des recettes prévisibles.

Cet équilibre doit être également assuré à l'intérieur de chaque section plus précisément. En effet, les sections de fonctionnement et d'investissement doivent, chacune, être votées en équilibre, les recettes devant couvrir l'ensemble des dépenses. Un excédent éventuel de la section de fonctionnement est, cependant, autorisé dès lors qu'il est affecté au financement de la section d'investissement.

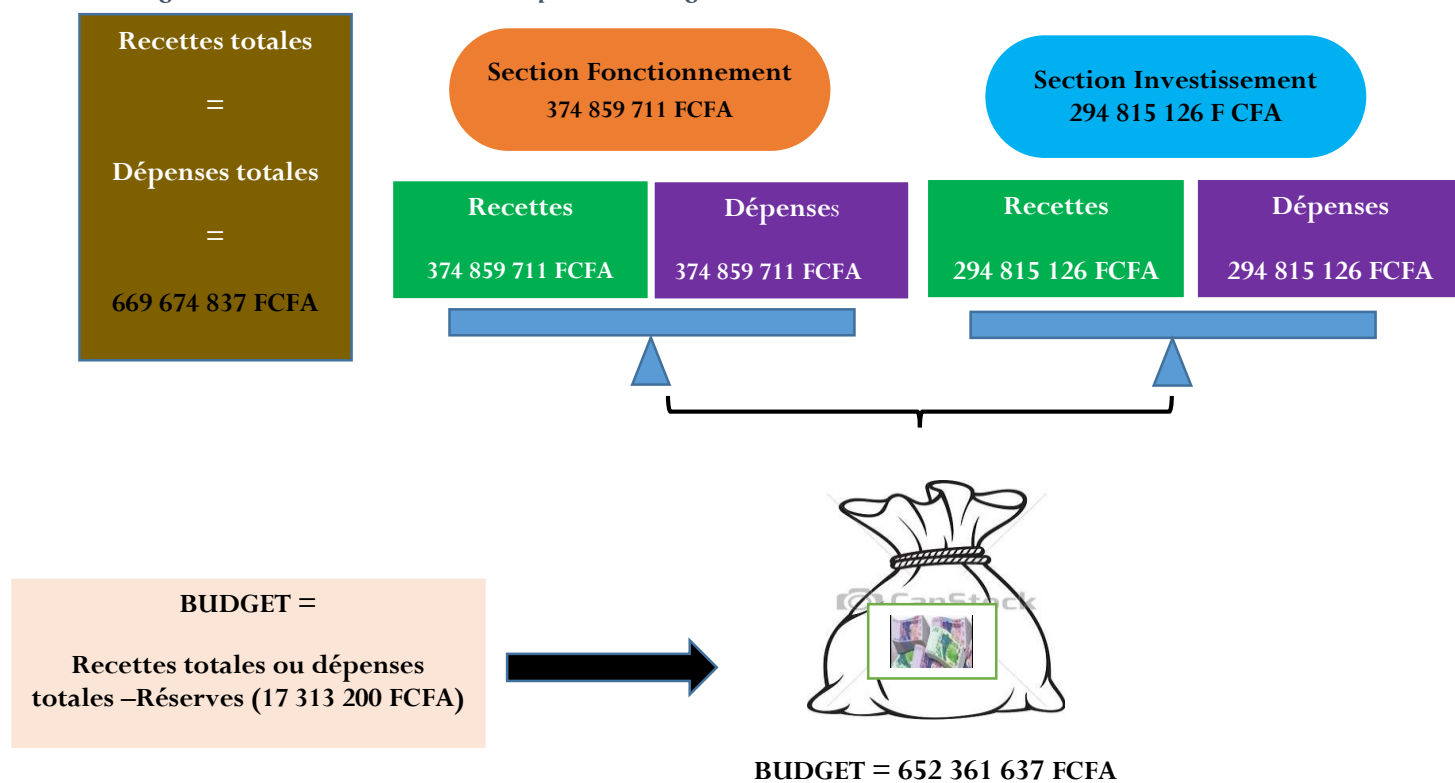
Dans cette section, il sera question de présenter les grands comptes du budget de la commune, leur évolution et les part allouées au secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'AEPA.

1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune

Pour l'année 2020, le budget global prévisionnel de la commune de Yako est estimé à **652 361 637 FCFA**. Il correspond à la somme des recettes totales ou des dépenses totales desquelles on retranche les réserves qui constituent la part des recettes de fonctionnement destinées au financement de l'investissement (l'autofinancement de l'investissement) tel que présenté dans le schéma ci-dessous.

Cette opération est effectuée pour contraindre les communes à un autofinancement de leur investissement à hauteur d'au moins 20% de leurs ressources propres : c'est une condition d'équilibre du budget des communes.

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune



Pour l'année 2020, le budget total de la commune s'établit à **652 361 637 FCFA** contre **733 391 170 FCFA** en 2019, soit une baisse de 11,05%.

En s'intéressant aux sections du budget 2020, on constate que la prévision budgétaire est de 374 859 711 FCFA pour le fonctionnement (**55,98 %**) et 294 815 126 FCFA pour l'investissement (**44,02%**). En 2019, **46,41%** du budget de la commune étaient orientés vers le fonctionnement et **53,59 %** vers l'investissement. Comparées à 2019, les dotations budgétaires 2020 de la section « investissement » connaissent une hausse de **7,64%** et celles de la section « fonctionnement » connaissent une baisse de **26,68%**.

Le tableau suivant présente la balance générale du budget de la commune au titre des exercices budgétaires de 2019 et 2020.

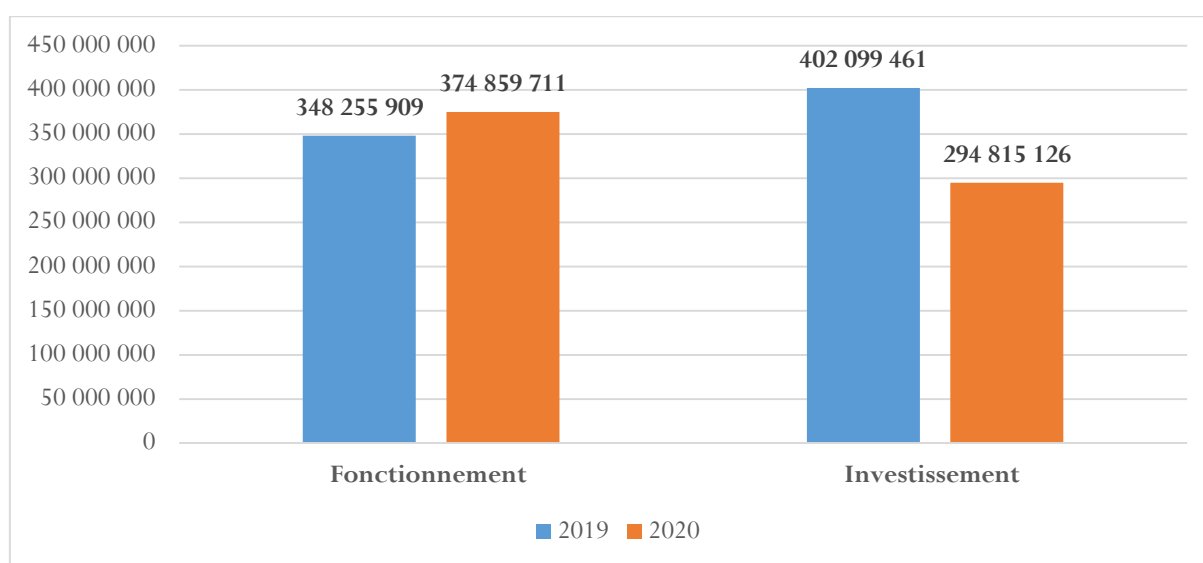
Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget de la commune entre 2019 et 2020 (en FCFA)

Rubriques	Années		Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2019	Part dans le budget 2020
	2019	2020			
Section de fonctionnement					
Recettes	348 255 909	374 859 711	7,64%	46,41%	55,98%
Dépenses	348 255 909	374 859 711	7,64%		
Section d'investissement					
Recettes	402 099 461	294 815 126	-26,68%	53,59%	44,02%
Dépenses	402 099 461	294 815 126	-26,68%		
Total recettes= Total dépenses	750 355 370	669 674 837	-10,75%		
TOTAL BUDGET	733 391 170	652 361 637	-11,05%		

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Yako

Le graphique ci-dessous fait une comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2019 et 2020



Il ressort du graphique que les dépenses fonctionnement pour l'année 2020 sont en hausse par rapport à celles de 2019 tandis que les dépenses d'investissement de 2020 sont en baisse par rapport à celles de 2019.

2- Analyse détaillée par section

2.1- Section fonctionnement

2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement

En considérant la rubrique recette de fonctionnement, il ressort du tableau ci-dessous que la composante la plus dotée est celle relative aux « recouvrements, participation et dotations » c'est-à-dire les transferts de l'État qui représentent 76,91% du total des recettes de fonctionnement, suivie des « produits domaniaux » (6,88%) et des « impôts et taxes et contributions directes » (6,22%). En comparant les composantes des recettes de fonctionnement de 2020 à leur niveau de 2019, on remarque que toutes les sous composantes sont en hausse par rapport à leur niveau de 2019 à l'exception des « produits de l'exploitation » et des « Impôts et taxes indirects » qui enregistrent des baisses respectives de 16,57% et 16,70% en 2020. Les plus grandes hausses proviennent des « produits domaniaux » (43,73%) et des « impôts et taxes et contributions directes » (23,28%).

2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement

En s'intéressant à la rubrique « dépenses de fonctionnement », la composante la plus dotée pour l'année 2020 est celle relative aux « denrées et fournitures » consommées qui représente 58,52% du budget de la section de fonctionnement. Elle est suivie des « frais de personnel » (18,75%) et des « Charges exceptionnelles » (5,92%).

En considérant l'évolution des composantes des « dépenses de fonctionnement » par rapport à leur niveau de 2019, il est constaté une hausse pour la plupart des rubriques à l'exception de la « participation et prestations au bénéfice de tiers » et des « travaux et services extérieurs » qui ont baissé respectivement de 77,00% et 23,14% en 2020. Les plus fortes hausses constatées en 2020 proviennent des « charges exceptionnelles » (+759,03%) et des « frais de gestion générale et transports » (+66,00%).

Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)

SECTION FONCTIONNEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	348 255 909	374 859 711	7,64%	
70	Produits de l'exploitation	23 230 000	19 380 000	-16,57%	5,17%
71	Produits domaniaux	17 940 000	25 786 000	43,73%	6,88%
73	Recouvrements, participations et dotations	268 560 909	288 293 711	7,35%	76,91%
74	Produits divers	5 500 000	6 000 000	9,09%	1,60%
75	Impôts et taxes et contributions directes	18 900 000	23 300 000	23,28%	6,22%
76	Impôts et taxes indirects	12 125 000	10 100 000	-16,70%	2,69%
79	Produits exceptionnels	2 000 000	2 000 000	0,00%	0,53%
	DEPENSES	348 255 909	374 859 711	7,64%	

SECTION FONCTIONNEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2020
60	Denrées et fournitures consommées	214 208 995	219 376 054	2,41%	58,52%
61	Allocations- subventions	5 390 625	5 390 625	0,00%	1,44%
62	Impôts et taxes	0	0	#DIV/0!	0,00%
63	Travaux et services extérieurs	22 461 500	17 264 124	-23,14%	4,61%
64	Participations et contingents au bénéfice de tiers	3 481 552	800 776	-77,00%	0,21%
65	Frais de personnel	68 783 990	70 278 706	2,17%	18,75%
66	Frais de gestion générale et transports	11 880 182	19 721 500	66,00%	5,26%
67	Frais financiers	2 500 000	2 510 000	0,40%	0,67%
69	Charges exceptionnelles	2 584 865	22 204 726	759,03%	5,92%
83	Excédent ordinaire capitalisé	16 964 200	17 313 200	2,06%	4,62%
	TOTAL BUDGET	733 391 170	652 361 637	-11,05%	

Source : Budgets primitifs 2019-2020 de la commune de Yako

2.2- Section investissement

2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de la commune sont composées des « dotations-subventions-dons et legs » à hauteur de 94,02% et des « réserves » de 5,98% qui constituent la contribution de la commune elle-même en terme d'investissement. Comparativement à 2019, le niveau des réserves est en hausse en 2020 de 2,06% tandis que celui des dons, subventions et legs sont en baisse de 27,95%.

2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement

Au niveau des « dépenses d'investissement », la composante la mieux doté est celle relative « immobilisations encours » qui représente 68,76% du total des dépenses, suivie des « acquisitions, immobilisations corporelles et incorporelles » (31,24%).

En comparant leur niveau de 2020 à celui de 2019, il ressort une baisse de 100% et 38,51 respectivement pour les rubriques « frais extraordinaires » et « les immobilisations encours ». Les « acquisitions, immobilisations corporelles et incorporelles », quant à elles, enregistrent une hausse de 30,79 par rapport à l'année 2019.

Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)

SECTION INVESTISSEMENT					
		2019	2020	Variation 2019-2020	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	402 099 461	294 815 126	-26,68%	100,00%
10	Dotations, Subventions, Dons et Legs	385 135 261	277 501 926	-27,95%	94,13%
11	Réserves	16 964 200	17 313 200	2,06%	5,87%
	DEPENSES	402 099 461	294 815 126	-26,68%	100,00%
21	Acquisition d'Immobilisations corporelles et incorporelles	70 418 300	92 099 013	30,79%	31,24%
23	Immobilisations en cours	329 681 161	202 716 113	-38,51%	68,76%
	TOTAL BUDGET	733 391 170	652 361 637	-11,05%	

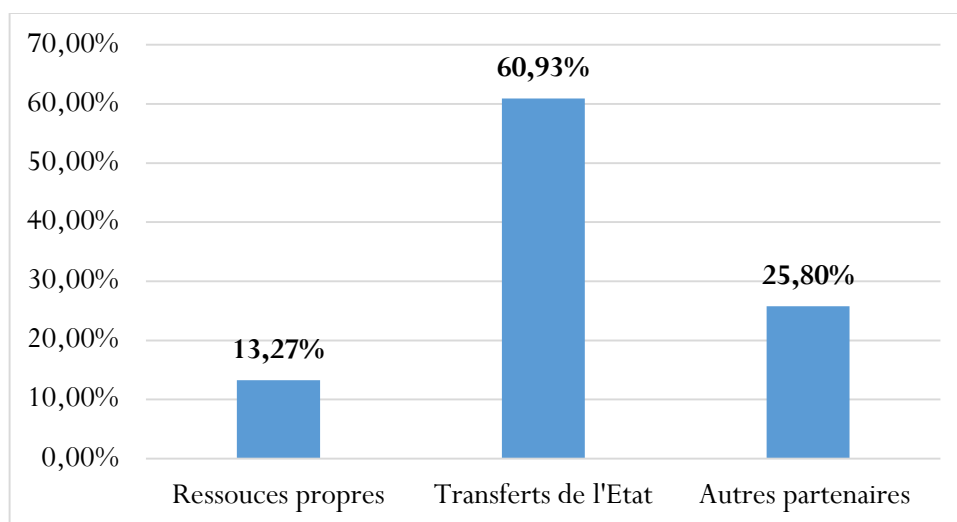
Source : Budgets primitifs 2019-2020 de la commune de Yako

3- Analyse du budget communal par source de financement

Les dépenses du budget de la commune de Yako sont financées à travers les ressources mobilisées. Ces ressources proviennent des impôts et taxes collectées par la commune (ressources propres), des transferts de l'État pour l'exercice des compétences transférées et des appuis projets et programmes des autres partenaires de développement.

Le graphique ci-dessous donne la répartition du budget communal par source de financement en 2020.

Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement



Il ressort du graphique que les transferts de l'État constituent la plus grande composante des ressources de la commune de Yako. Ces transferts, représentent 60,93% du budget

total de la commune. Ils sont suivis des appuis des autres partenaires qui sont de l'ordre de 25,80% du budget total. La contribution des ressources propres de la commune ne représente que 13,27% du budget de la commune. Cette contribution très faible traduit une forte vulnérabilité au regard de la dépendance des ressources de l'État et des celles des appuis des autres partenaires. En effet, la réalisation des investissements prévisionnels devient problématique dès lors que ces ressources ne sont pas mobilisées, les dépenses de fonctionnement étant dans leur grande majorité des dépenses incompressibles.

4- Analyse spécifique des dépenses de santé et d'éducation de la commune

Dans cette section, l'analyse a porté sur toutes les dépenses répertoriées dans le plan de passation des marchés publics de la commune au titre de l'année 2020. Ces dépenses intègrent le fonctionnement et l'investissement. Toutefois, elles n'intègrent pas les dépenses en lien avec le personnel et les autres charges de fonctionnement qui ne passent pas un marché public (frais d'électricité, d'eau etc.).

Ainsi, pour l'année 2020 et sur la base du Plan de Passation des Marchés (PPM), les dépenses de santé de la commune de Yako sont estimées à 13 900 871 FCFA soit 2,13% du budget global de la commune. Ces dépenses de santé sont orientées uniquement au profit du fonctionnement. Aucun investissement n'est prévu dans ce secteur pour l'année 2020.

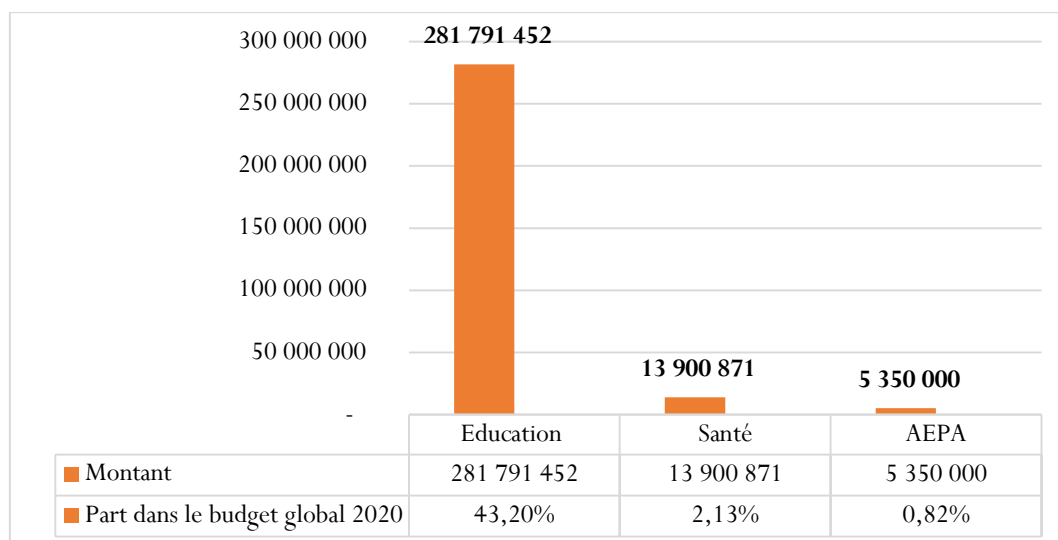
Pour le secteur de l'éducation, pour la même année, les dépenses sont estimées 281 791 452 FCFA et représentent 43,20% du budget total de la commune. Dans ces dépenses, le fonctionnement représente 74,25% et l'investissement 25,92%.

Pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, la prévision budgétaire de la commune est de 5 350 000 FCFA, soit 0,82% du budget de la commune. Dans ces dépenses d'eau potable et d'assainissement, le fonctionnement représente 1 150 000 FCFA et l'investissement 4 200 000 FCFA, soit des parts respectives de 21,50% et 78,50%.

En comparant les trois (03) secteurs, il ressort du graphique ci-dessous que le secteur de la l'éducation est le secteur le plus doté avec 43,20% du budget global, suivi du secteur de la santé avec 2,13% et du secteur de l'eau potable et de l'assainissement avec 0,82%. Cependant, malgré que ce dernier secteur soit le moins doté, il demeure le secteur où la part relative consacrée à l'investissement est plus importante que celle du fonctionnement.

Le cumul des dépenses dans les trois secteurs notamment la santé, l'éducation, et l'AEPA est de 46,15% du budget global de la commune. Ce taux en deçà de la moyenne de 50% traduit notamment un niveau relativement faible de prise en compte des secteurs sociaux comme priorité pour la commune.

Graphique 3 : Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune



II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)

1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé l'éducation et l'AEPA sur le budget 2020

Au titre du budget primitif 2020, la commune de Yako a prévu faire des réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et de l'assainissement. Ces réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Liste des infrastructures prévues dans le secteur de l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant	Nature de la prestation	Mode de passation
EDUCATION				
Budget communal+PACT	Chap. 21 Art. 214 Para. 2145	500 000	Acquisition de tables au profit du CELPAC	Demande de cotation
Budget communal + MENAPLN	Chap. 21 Art. 214 Para. 2145	10 000 000	Lot 1: Acquisition de mobiliers scolaires pour l'équipement du CEG du secteur 2	Demande de prix
		7 534 998	Lot 2 : Acquisition de mobiliers scolaires au profit des écoles primaires publiques	
Budget communal+PACT	Chap. 21 Art. 214 Para. 2149	2 000 000	Acquisition d'un fonds documentaire au profit du CELPAC	Demande de cotation

Budget communal + PACT + FPDCT	Chap. 23 Art. 232	47 619 048	Lot 1: Construction d'un CEG (2 blocs pédagogiques + 3blocs de latrines) au secteur 2	Demande de prix
		2 800 000	Lot 3: réhabilitation de salles de classes	
		2 380 952	Suivi-contrôle pour la construction d'un CEG au secteur 2	Consultation de consultants
		200 000	Suivi-contrôle de la réhabilitation de salles de classes	Consultation de consultants
Total éducation		73 034 998		
AEPA				
Budget communal +PACT+FPDCT	Chap. 23 Art. 232	4 000 000	Lot2: Construction de latrines à quatre postes à l'école de Ouailé	Demande de prix
		200 000	Suivi contrôle de la construction de latrines à à quatre postes à l'école de Ouailé	Consultation de consultant
Total		4 200 000		
TOTAL GENERAL		77 234 998		

Source : PPM 2020 de la commune

Il ressort du tableau que pour l'année 2020, la commune de Yako, envisage faire des réalisations dans les secteurs de l'éducation et de l'eau potable et l'assainissement. Ces réalisations seront financées par les ressources propres de la commune, le Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), le Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) et les ressources transférées de l'État.

2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020

Le plan d'investissement annuel représente la tranche annuelle de l'investissement prévu dans le plan communal de développement de la collectivité. Le montant total du PAIC prend en compte certaines dépenses extrabudgétaires. De ce fait, le budget total de la Commune est différente de celui issu du PAIC.

Les réalisations prévisionnelles de ce plan traduisent en partie les besoins et les attentes des citoyens en terme de services publics pour l'année considérée.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisations issues du plan d'investissement annuel 2020 de la commune de Yako dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et l'assainissement.

Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Yako dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement

Libellé de l'activité	Localisation	Unité de mesure	Quantité	Total		Financement acquis	
				Montant	Source	Commune	Partenaire
				Montant	Source	Montant	Source
ÉDUCATION							
Construction d'un CEG (2 blocs pédagogiques +1 bloc administratif +3blocs de latrines)	Secteur N°2	Nombre	1	47 619 048	État		47 619 048
Suivi-contrôle de la construction du CEG (blocs pédagogiques +1 bloc administratif +3blocs de latrines)	Secteur N°2	Nombre	1	1 041 726	État		1 041 726
Réhabilitation de salles de classe	École primaire du secteur N°5	Nombre	1	2 850 000	État	2 850 000	
Suivi contrôle de la construction de la réhabilitation de la salles de classe	École primaire du secteur N°6	Nombre	1	150 000	État	150 000	
Total EDUCATION				51 660 774		3 000 000	48 660 774
EAPA							
Construction de latrines à quatre (04) postes	École primaire de Ouailé	Nombre	1	4 000 000	État	4 000 000	
Suivi contrôle de la construction de latrines à quatre (04) postes	École primaire de Ouailé	Nombre	1	200 000	État	200 000	
Total AEPA				4 200 000		4 200 000	

Source : PAIC 2020 de la commune de Yako

Afin d'apprécier les priorités en matière d'investissements sociaux de la commune de Yako, les poids des dépenses d'investissement dans le PAIC pour chacun des trois (03) secteurs ont été évalués. Ces poids sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA

SECTEURS	MONTANT
EDUCATION	51 660 774
PART EDUCATION	23,28%
EAU ET ASSAINISSEMENT	4 200 000
PART EAU ET ASSAINISSEMENT	1,89%
EDUCATION+AEPA	55 860 774
PART EDUCATION+AEPA	25,17%
TOTAL GENERAL	221 923 927

Source : PAIC 2020 de la commune

L'exploitation des données de ce tableau indique que les dépenses d'investissement au profit de l'éducation représentent 23,28% du budget total d'investissement de la commune. Les dépenses d'investissement pour le secteur de l'eau et l'assainissement représentent 1,89% par rapport aux dépenses totales d'investissement. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement dans la santé, aucune réalisation n'est prévue dans le PAIC dans ce sens.

La part globale (cumul) des dépenses d'investissement dans les trois (03) secteurs à savoir l'éducation, l'AEPA et la santé est de 25,17% des dépenses totales d'investissement de la commune de Yako.

Moins de 50% des dépenses d'investissement sont donc orientées vers les secteurs sociaux. Ce qui pourrait signifier que les secteurs sociaux ne sont pas suffisamment pris en compte dans la programmation des investissements de la commune. Les dépenses publiques dans ces secteurs sont celles qui touchent directement les plus pauvres et améliorent leur niveau de vie.

CONCLUSION

Le budget primitif 2020 de la commune de Yako est en baisse par rapport à son niveau de 2019. Cette baisse est surtout imputable à la baisse observée au niveau des dépenses d'investissement. On constate cependant une hausse au niveau des dépenses de fonctionnement, mais elle demeure en deçà de la baisse constatée au niveau de l'investissement.

La structure du budget par source de financement indique qu'il sera financé majoritairement par les transferts de l'État dans le cadre de l'exercice des compétences transférée et les appuis des autres partenaires, la contribution des ressources propres au financement de ce budget étant très faible.

Pour l'année 2020, certains investissements sont prévus dans le budget en ce qui concerne le domaine de l'éducation, de l'eau potable et de l'assainissement. Pour la santé aucune réalisation n'est prévue dans le PPM tout comme dans le PAIC. De façon globale, le volume des dépenses au profit des secteurs sociaux reste faible et représente 46,15% du budget de la commune en 2020. Or, l'essentiel des besoins des populations sont de nature sociale.

La réalisation des investissements prévus nécessite l'implication de tous les citoyens afin que les ressources initialement prévues puissent être mobilisées. Toutefois, cette implication ne sera possible que si des démarches de participation citoyenne sont adoptées par les autorités locales dans la mesure où cela permet d'améliorer la gouvernance au niveau local. En effet, ces démarches inclusives améliorent la circulation de l'information et permettent que ceux qui sont directement touchés par les décisions publiques aient la possibilité de s'exprimer.

Liens utiles :

www.cifoeb.org

www.renlac.com

www.veenem.org